



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n° 47 du 31 mars 2021**

**Ministère de la Justice - Direction interrégionale des services  
pénitentiaires**

Arrêté n°28-13-04-21 portant délégation de signature

Arrêté n°39-13-04-21 portant délégation de signature

Arrêté n°30-13-04-21 portant délégation de signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone

A Villeneuve-Lès-Maguelone

Le 06 avril 2021

**Arrêté portant délégation de signature**  
N°28- 13-04-21

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 21/08/2019 nommant Madame Franca ANNANI en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone.

**Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Mme Camille DEROCHE, directrice de détention au Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

**Article 2 :** Mme Camille DEROCHE, directrice de détention au Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone lui donnant délégation de signature.

**Article 3 :** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone

Le 06 avril 2021

La cheffe d'établissement,

F. ANNANI


Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone

A Villeneuve-Lès-Maguelone

Le 06 avril 2021

**Arrêté portant délégation de signature**  
N°29- 13-04-21

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 21/08/2019 nommant Madame Franca ANNANI en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone.

**Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Cécile IZARD, adjointe au chef d'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

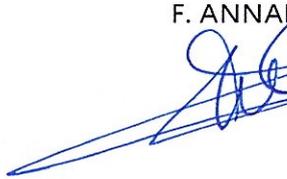
**Article 2** : Mme Cécile IZARD, adjointe au chef d'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone  
Le 06 avril 2021

La cheffe d'établissement,

F. ANNANI




**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone

A Villeneuve-Lès-Maguelone

Le 06 avril 2021

**Arrêté portant délégation de signature**

N°30- 13-04-21

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 21/08/2019 nommant Madame Franca ANNANI en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone.

**Le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Abdelkader KOURAK, directeur adjoint au Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

**Article 2** : M. Abdelkader KOURAK, directeur adjoint au Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre pénitentiaire Villeneuve-Lès-Maguelone lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone

Le 06 avril 2021

La cheffe d'établissement,

F. ANNANI

